



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dossier médical personnel

Question écrite n° 95286

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la santé et des solidarités s'il peut démentir les informations pessimistes selon lesquelles le dossier médical personnel (DMP) serait remis en cause alors qu'il s'agit d'une réforme essentielle dans le cadre de celle de l'assurance maladie prévue par la loi du 13 août 2004. Le DMP devait, selon les estimations initiales, faire économiser 3,5 milliards d'euros par an à la sécurité sociale. On peut s'étonner qu'un groupement d'intérêt public (GIP) diffuse des informations aux lieu et place du ministre de la santé et des solidarités. Une mise au point s'impose.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95286

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5346